

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

7 janvier 2014

**ODGProg/Inf(2013)19**

---

---

**Rapport sur les activités du Conseil de l'Europe  
pour le Bélarus en 2012-2013**

---

---

*Document établi par le Bureau de la Direction générale des programmes*

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>I. CONVENTIONS, ACCORDS PARTIELS, COMITÉS DIRECTEURS ET AUTRES ACTIVITÉS STATUTAIRES.....</b>	<b>4</b>
<b>II. ACTIVITÉS DE COOPÉRATION.....</b>	<b>6</b>
<b>III. POINT D'INFORMATION SUR LE CONSEIL DE L'EUROPE .....</b>	<b>9</b>
<b>ANNEXE 1 : TABLEAU RÉCAPITULATIF – ACTIVITÉS DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR LE BÉLARUS EN 2012-2013 .....</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE 2 : TABLEAUX FINANCIERS.....</b>	<b>22</b>

## INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par le rapport, l'interaction Conseil de l'Europe (CdE)-Bélarus a été marquée par une approche « d'engagement prudent ». En septembre 2012, dans sa réponse à la Recommandation 1992 (2012) de l'Assemblée Parlementaire du CdE (APCE), le Comité des Ministres (CM) rappelle que son objectif stratégique demeure l'intégration du Bélarus au sein du CdE, sur la base des valeurs et des principes de l'Organisation, conformément à la Déclaration du Sommet de Varsovie de mai 2005. Il a également réitéré son appel aux autorités bélarussiennes de tirer pleinement parti de leur participation aux mécanismes de coopération du CdE et que cette participation accrue du Bélarus à l'espace juridique européen commun par le respect des normes ne peut que bénéficier à la population du pays.

Comme indiqué aux Délégués le 10 octobre 2012, le Secrétaire Général a rencontré en septembre 2012 le ministre des Affaires étrangères du Bélarus, M. Vladimir Makei en marge de la session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Une réunion similaire s'est tenue en septembre 2013, ce qui a donné l'occasion de faire le point sur les faits nouveaux survenus depuis septembre 2012. Les Délégués ont été informés de cette réunion par le Secrétaire Général le 9 octobre 2013.

Au cours des deux réunions, le Secrétaire Général a réaffirmé que l'objectif à long terme du CdE était de permettre au Bélarus de devenir membre à part entière de l'Organisation et il a rappelé qu'une évolution n'était possible que si le Bélarus tenait compte des différentes recommandations du Comité des Ministres et de l'Assemblée parlementaire, à commencer par celles tendant à la libération de tous les prisonniers politiques et à la mise en place d'un moratoire sur la peine de mort. Le ministre a confirmé que les autorités bélarussiennes entendaient prendre des mesures pour s'aligner sur les normes du CdE et a fait part de l'intention des autorités du pays d'améliorer et de renforcer leur coopération avec l'Organisation. Le Bélarus a continué à manifester son intérêt à adhérer à certaines des conventions du Conseil de l'Europe.

Lors de leur 1161<sup>e</sup> réunion tenue le 5 février 2013, les Délégués des Ministres ont approuvé le programme des activités du CdE pour le Bélarus pour la période 2012-2013 (ODG Prog/INF(2012)13REV) et chargé le Secrétariat de le mettre en œuvre et de rendre compte au Groupe de rapporteurs sur la démocratie (GR-DEM) en temps utile.

A la suite de la décision du Comité des Ministres, le Secrétariat du CdE a préparé le présent rapport sur la mise en œuvre des activités du CdE pour le Bélarus en 2012-2013 qui donne des informations sur les principaux faits intervenus pendant la période d'évaluation ainsi que des informations détaillées sur les résultats obtenus dans le cadre des activités et des projets de coopération menés par le CdE au cours de la période janvier 2012 - octobre 2013.

L'examen des activités du CdE pour le Bélarus est structuré autour des trois piliers opérationnels de l'Organisation, à savoir les droits de l'homme, l'Etat de droit et la démocratie, ce qui comprend des activités statutaires et conventionnelles ainsi que des activités et des projets de coopération menés dans le cadre de la Facilité du Partenariat oriental du CdE. L'examen porte également sur les activités organisées, mises en œuvre et soutenues par le Point d'information sur le CdE à Minsk.

L'évaluation des activités statutaires et conventionnelles porte aussi sur la participation du Bélarus à différents organes et conventions du CdE, dont le GRECO et la Convention culturelle européenne, ainsi qu'à des réunions ad hoc et des comités directeurs (tels que CAHDI et CAHAMA).

Ce rapport présente un bilan complet des activités de coopération et de leur mise en œuvre dans les domaines prioritaires identifiés par le CM dans les documents DPA/Inf(2011)08, DPA/(2012)6, et discutés lors des réunions du GR DEM des 17 avril et 5 juillet 2012. Ce sont notamment l'abolition de la peine de mort, l'indépendance des médias, la société civile et les droits de l'homme, la culture et la jeunesse.

Les activités visent à sensibiliser aux normes et aux pratiques du CdE, à promouvoir et à développer les contacts entre le CdE et les partenaires biélorussiens par des avis d'experts, des manifestations comme des conférences, des ateliers, des publications et des visites d'étude.

En ce qui concerne la Facilité du Partenariat oriental du CdE (Programme UE/CdE), les deux projets thématiques du CdE intitulés « la lutte contre la corruption » et « la lutte contre la cybercriminalité » auxquels le Biélorus participe sur une base régulière sont évalués.

Les activités organisées, mises en œuvre et soutenues par le Point d'information sur le CdE à Minsk sont présentées dans la partie « Point d'information sur le CdE ». Il est important de mentionner que la plupart des activités du Point d'information a eu lieu à Minsk après une longue période d'inactivité. Les événements les plus importants tels que la table ronde sur « Religion et Peine de mort » ont abordé un certain nombre de questions fondamentales pour le CdE. Les manifestations organisées par le Point d'information impliquent la participation d'experts, de fonctionnaires et de la société civile, y compris les jeunes.

Les activités phares menées en 2012-2013 sont présentées ci-dessous. Une liste complète des manifestations organisées pendant la période considérée figure en annexe 1.

Les activités de coopération menées par le CdE au profit du Biélorus ont été financées par différentes sources, dont le budget ordinaire du CdE, les programmes conjoints de l'UE et du CdE et des contributions volontaires. Un tableau récapitulatif est reproduit à l'annexe 2.

## **I. CONVENTIONS, ACCORDS PARTIELS, COMITÉS DIRECTEURS ET AUTRES ACTIVITÉS STATUTAIRES**

### **Conventions**

1. En tant qu'État partie aux instruments contre la corruption du CdE, le Biélorus participe au Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO). En prenant régulièrement part aux réunions plénières, les représentants du Biélorus au GRECO se familiarisent avec le mode opératoire de ce dernier ainsi qu'avec sa conception de la prévention de la corruption et de la lutte contre ce phénomène dans le cadre des quatre cycles d'évaluation thématique. Le rapport des premier et deuxième cycles conjoints sur le Biélorus a été adopté par le GRECO le 22 juin 2012. Le pays devra soumettre un rapport de situation sur les mesures prises en réponse aux recommandations du GRECO avant le 31 décembre 2013.

2. Le Biélorus a signé la Convention culturelle européenne et participe donc régulièrement aux comités directeurs et aux autres actions menées dans les domaines de l'éducation, de la culture, du patrimoine, et de la jeunesse.

3. En tant que partie à la Convention contre le dopage, le Biélorus participe au Comité européen ad hoc pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA) et à d'autres actions dans le domaine du sport.

4. Le Bélarus est devenu partie contractante à la Convention de Berne en juin 2013 et a participé à la mise en place du Réseau Emeraude, réseau international de zones d'intérêt spécial pour la conservation, dont la création a été décidée par le Comité permanent de la Convention de Berne en 1989. D'après le « calendrier de mise en œuvre du Réseau Emeraude 2011-2020 », adopté par le Comité directeur de la Convention de Berne en 2011, le Bélarus devrait achever la deuxième phase du processus du Réseau Emeraude d'ici à 2015.

5. Le 12 janvier 2012, le Bélarus a été invité à adhérer à la Convention du CdE sur la lutte contre la traite des êtres humains (STCE no 197), que les autorités ont ratifiée le 26 novembre 2013.

6. Dans la lettre datée du 21 février 2011, le ministre des Affaires étrangères du Bélarus a informé le Secrétaire Général du souhait de son pays d'adhérer à la Convention du CdE sur la cybercriminalité (STCE no 185), à la Convention du CdE pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (STCE no 121) et par lettre du 6 septembre 2012, le Bureau des Traités a informé la Représentation de la République du Bélarus de la position des Etats membres du CdE concernant l'éventuelle adhésion du Bélarus à ces deux Conventions. Par lettre daté du 14 mars 2013, le Ministre des affaires étrangères du Bélarus a informé le Secrétaire Général de l'intérêt de son pays à adhérer à la Convention du CdE sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (STCE no 211).

### **Comités intergouvernementaux et Accords partiels**

7. Le Bélarus a participé au Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE) et aux réunions du Comité de la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance, en tant que partie à la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance (STE 165) du CdE et de l'UNESCO, ainsi qu'à la réunion annuelle du Réseau ENIC (réseau européen des centres nationaux d'information).

8. Le Bélarus a pris part à la première réunion du nouveau Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), à celle du Comité directeur européen pour la jeunesse ainsi qu'à la session plénière de 2013.

9. Le Bélarus a actuellement le statut d'observateur auprès du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) et de ses organes subordonnés ainsi qu'auprès du Comité européen de coopération juridique (CDCJ), et participe au Comité directeur sur les médias et les nouveaux services de communication (CDMCI).

10. Le 3 juillet 2013, le CM a décidé d'accéder à la demande du Bélarus pour le statut d'observateur auprès du Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI). Le Bélarus a participé à la session CAHDI en septembre 2013.

11. Le Bélarus continue à être un membre Associé de la Commission de Venise.

### **Activités statutaires**

12. Dans le domaine de l'autonomie locale, la « Fondation Lev Sapieha » (indépendante) et le « Conseil pour la coopération des collectivités locales » (qui dépend de la chambre haute chambre du parlement), associations bélarussiennes, ont le statut d'observateur auprès du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du CdE et participent régulièrement aux sessions plénières de ce dernier.

13. Le président de la Chambre des pouvoirs locaux du Congrès et la présidente de la Chambre des régions se sont rendus à Minsk du 24 au 27 septembre 2013 pour discuter de l'organisation d'une table ronde sur la Charte européenne de l'autonomie locale.

## **II. ACTIVITÉS DE COOPÉRATION**

14. Au cours de la période considérée, les activités de coopération du CdE pour le Bélarus ont porté sur les domaines de coopération prioritaires identifiés par le CM dans les documents DPA/Inf(2011)8, DPA/(2012)6 et définis dans le document « Activités du CdE pour le Bélarus en 2012-2013 » (ODG Prog/INF(2012)13rev), adopté par le Comité des Ministres à sa 1161e réunion le 5 février 2013.

15. Ces activités ont privilégié la sensibilisation aux normes et aux pratiques du CdE de groupes professionnels, des pouvoirs publics, des milieux universitaires, de la jeunesse et de la société civile. Elles ont contribué, par une approche participative de leur mise en œuvre, à la promotion des normes du CdE et à l'établissement de contacts entre le CdE et les partenaires bélarussiens.

16. Le CdE a obtenu des résultats importants en conjuguant expertise, manifestations de type conférences, ateliers, publications et visites d'étude (voir l'annexe 1 pour une liste détaillée).

### **Droits de l'homme**

17. Une table ronde sur « Religion et Peine de mort » a été organisée en juin 2013 à Minsk. L'événement a rassemblé quelque 50 participants avec une participation globale des acteurs nationaux impliqués dans le débat sur le moratoire ou l'abolition de la peine de mort : des représentants des autorités religieuses de la République du Bélarus ; des représentants des organes de l'exécutif et du pouvoir juridique de la République du Bélarus et le Parlement, les milieux universitaires et les ONG. Les représentants de la communauté internationale, y compris les ambassadeurs de l'UE et d'autres Etats ont participé activement à l'événement. Un fort appel du Metropolitan Filaret du Bélarus a été fait pour l'abolition de la peine de mort. La Table ronde a contribué à faire avancer la discussion sur ce sujet au Bélarus.

18. Les activités du CdE ont contribué à sensibiliser les praticiens du droit et les militants de la société civile au Bélarus aux normes de la CEDH en matière de procédure pénale. L'ouvrage «Criminal Procedure under the European Convention on Human Rights» a été publié et présenté à un vaste public à l'occasion d'une table ronde organisée en avril 2013 à Minsk.

19. Le CdE a continué de coopérer avec la société civile bélarussienne sur une base régulière ; des représentants d'ONG bélarussiennes se sont rendus au Conseil et des séminaires ont réuni des représentants de la société civile, par exemple. Le CdE a organisé des visites de représentants d'ONG bélarussiennes pendant des sessions de l'APCE ainsi que des formations sur la promotion et la protection des droits de l'homme et le mécanisme international de protection des droits de l'homme (CdE et Cour européenne des droits de l'homme) pour des défenseurs des droits de l'homme et des représentants de la société civile.

20. Des réunions thématiques de la plateforme de communication de la société civile ont porté sur la situation de la société civile au Bélarus, le rôle des mass media et de l'internet, l'émigration de militants de la société civile et la participation de la société civile bélarussienne à des activités européennes. La coopération dans le domaine de la société civile a contribué à la création d'un espace pour des ONG non partisans afin de recenser des questions d'intérêt commun, d'élaborer de nouvelles stratégies et de consolider leurs actions.

21. Une formation sur les normes essentielles de la CEDH a été organisée par le CdE pour des étudiants biélorussiens en coopération avec l'Université européenne des humanités. Elle a contribué à une meilleure connaissance des normes et des mécanismes juridiques de la CEDH chez les étudiants. Figuraient notamment au programme une introduction à la CEDH, les critères de recevabilité de la Cour européenne des droits de l'homme, la liberté de conscience et de religion, la liberté de réunion et le droit à un procès équitable. La revue sur le constitutionalisme et les droits de l'homme a été lancée en coopération avec l'Université européenne des humanités.

22. La formation intitulée « Le métier d'avocat et les droits de l'homme », qui s'adresse à des avocats et à des représentants de la société civile du Bélarus et est proposée par le réseau de la Maison des droits de l'homme, a été assurée tous les ans dans le cadre du Programme HELP pour renforcer la capacité des avocats biélorussiens à utiliser les instruments internationaux de protection des droits de l'homme dans le cadre de leur activité et développer le corps des avocats au Bélarus.

## **Démocratie**

23. Le Secrétariat du CdE a organisé périodiquement des visites de journalistes biélorussiens à Strasbourg pendant les sessions de l'APCE pour diffuser auprès des médias biélorussiens des informations sur des questions d'actualité et leur permettre de nouer des contacts avec des interlocuteurs au sein de l'Organisation.

24. Les activités du CdE dans le domaine de l'éducation et de la culture ont contribué au respect par le Bélarus des dispositions de la Convention culturelle européenne, à une meilleure connaissance des tendances actuelles dans le domaine de l'éducation, à la sensibilisation des professionnels de l'éducation du Bélarus aux méthodes et aux normes pédagogiques européennes et à l'amélioration de l'accès des décideurs et des professionnels de l'éducation aux principes directeurs et aux matériels du CdE.

25. A ce sujet, le ministre biélorussien de l'Education, M. Sergei Maskevich, a participé à la 24e session de la Conférence permanente des ministres de l'Education les 26 et 27 avril 2013 à Helsinki. La Déclaration finale adoptée à l'issue de cette conférence est un texte de référence qui vise à garantir l'accès à une éducation de qualité. Le ministre s'est en outre prononcé en faveur de la création d'une plateforme européenne pour lutter contre la corruption et la fraude dans l'éducation et de l'élaboration d'un code de déontologie des enseignants.

26. Le ministère biélorussien de l'Education a participé au séminaire sur la mobilité des jeunes (activité du CDEJ et de la présidence andorrane du CM) du 27 février au 1er mars 2013 à Andorre et à celui sur l'employabilité et la mobilité des jeunes (représentant du ministère des Affaires étrangères) organisé pour les représentations permanentes auprès du CdE à Strasbourg par l'Accord partiel sur la mobilité des jeunes par la carte jeunes et l'AECJ (Association européenne des cartes jeunes).

27. Les séminaires thématiques ont contribué à sensibiliser les autorités biélorussiennes aux services et aux possibilités qu'offre la carte jeunes, ce qui a favorisé la demande d'adhésion d'une organisation biélorussienne à l'Association européenne des cartes jeunes. Cette demande pourrait être suivie d'une demande d'adhésion à l'Accord partiel.

28. Des enseignants et des formateurs d'enseignants du Bélarus prennent régulièrement part, depuis 2012, aux activités de formation organisées dans le cadre du Programme Pestalozzi, c'est-à-dire le programme du CdE en matière de perfectionnement pour des enseignants et du personnel éducatif. Les activités de formation visaient à familiariser les professionnels de l'éducation du Bélarus avec les méthodes et les normes pédagogiques européennes.

29. Des représentants du Bélarus ont participé aux activités relatives à la mise en œuvre de la Charte du CdE sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme (Recommandation CM/Rec(2010)7), ce qui a contribué à sensibiliser aux tendances actuelles dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme ; aux normes du CdE (« la Charte ») ; aux principes directeurs et aux matériels du CdE destinés aux décideurs et aux professionnels de l'éducation et à l'apprentissage permanent entre pairs des décideurs et des professionnels de l'éducation.

30. Le manuel « Compass » a été traduit en biélorusse et sera mis sous peu à la disposition des animateurs de jeunesse et des enseignants au Bélarus. Il favorisera la promotion de la Recommandation (2010)7 du CM sur la Charte européenne sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme au Bélarus.

31. L'Institut d'études politiques du Bélarus, ouvert en janvier 2008, a poursuivi ses activités même si les autorités refusent toujours de l'enregistrer officiellement et donc de le reconnaître. Il vise à promouvoir une nouvelle génération de dirigeants biélorusses dans le domaine de la politique, de l'économie, du social, de la culture et de l'environnement, à défendre les valeurs du pluralisme, de la diversité et du dialogue ouvert et à favoriser chez les futurs dirigeants du Bélarus l'émergence d'une culture politique moderne.

### **Facilité du Partenariat oriental CdE/UE 2011-2013**

32. Le Bélarus participe à la Facilité du Partenariat oriental du CdE et de l'UE 2011-2013 qui comprend des projets thématiques dans les domaines des élections, de la justice et de la lutte contre la corruption et la cybercriminalité. Il a fait clairement part de l'intérêt qu'il portait aux deux thèmes relevant de la facilité, à savoir la lutte contre la corruption et la lutte contre la cybercriminalité.

33. S'agissant de la lutte contre la corruption, les activités menées aux niveaux régional et national, y compris au Bélarus, ont contribué à renforcer la bonne gouvernance et les capacités de l'administration publique et du secteur de la justice pénale à prévenir la corruption et à lutter efficacement contre ce phénomène conformément aux normes du CdE, tout en tenant compte des besoins particuliers du Bélarus.

34. Des représentants du Bélarus ont pris part à une étude régionale sur le blanchiment des produits de la corruption dans les pays du Partenariat oriental en communiquant des informations (sur une base anonyme) sur les cas et les tendances au Bélarus et ils ont proposé d'accueillir une conférence régionale pour présenter l'étude à un public plus vaste les 22 et 23 novembre 2013 à Minsk.

35. Un rapport sur les risques de corruption dans la fonction publique biélorussienne est en cours d'élaboration à la suite de l'étude préliminaire de la législation et de réunions avec les institutions publiques compétentes et des représentants de la société civile à Minsk. Il fera partie de l'évaluation régionale des risques qui portera sur les causes structurelles de la corruption dans les pays du Partenariat oriental et sera présentée lors de la conférence de clôture du projet.



36. Dans le domaine de la lutte contre la cybercriminalité, un rapport sur les moyens de la justice pénale en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques dans les pays du Partenariat oriental, dont le Bélarus, a été achevé. Un rapport d'évaluation des progrès réalisés dans le domaine de la lutte contre la cybercriminalité a été rédigé et une visite de pair à pair a eu lieu au Bélarus. Le rapport devrait être adopté avant la fin de 2013. Une étude sur les sauvegardes prévues à l'article 15 (Convention sur la cybercriminalité), portant également sur le Bélarus, a été menée. Des conseils ont été donnés aux pays du Partenariat oriental, y compris au Bélarus, sur les unités spécialisées dans la lutte contre la cybercriminalité. Il convient de noter que le Bélarus est le seul pays du Partenariat oriental à ne pas être Partie à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité.

37. En 2012 et 2013, les autorités bélarussiennes ont toujours nommé, pour prendre part projets sur les « élections » et la « réforme judiciaire », des personnes figurant sur la liste noire de l'UE, rendant de fait leur participation impossible.

38. Le CdE a plaidé en faveur de la participation régulière d'ONG bélarussiennes aux activités de la Facilité du Partenariat oriental du CdE, notamment aux volets relatifs aux élections et à la justice, et a invité des représentants de la société civile bélarussienne à participer à certaines activités organisées dans le cadre de ces projets.

### **III. POINT D'INFORMATION SUR LE CONSEIL DE L'EUROPE**

39. Le Point d'information sur le CdE à Minsk a organisé et appuyé 33 activités du CdE au Bélarus. Les domaines d'activités ci-après ont été couverts : la coopération entre le Bélarus et le CdE, un moratoire sur la peine de mort ou l'abolition de cette peine, la procédure de droit pénal et des droits de l'homme, les initiatives et la gouvernance étudiantes, la coopération contre la cybercriminalité, la traite des êtres humains, le dialogue interculturel, la lutte contre la corruption, l'égalité des genres et l'éducation aux droits de l'homme. Un millier de participants a pris part à ces activités. Une participation active a été encouragée (exposés, tables rondes, conférences, par exemple). Le Point d'information a distribué régulièrement de la documentation du CdE aux étudiants, aux participants aux activités et aux visiteurs.

40. Le Point d'information dispose d'un site web (<http://www.en.coe.bsu.by/>) régulièrement mis à jour sur la plateforme web de l'Université d'Etat du Bélarus, principal partenaire du projet.

### **APERCU DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES**

41. Le financement des activités de coopération mises en œuvre durant la période 2012-2013 a été assuré par différentes sources de financement (le Budget Ordinaire du CdE, les programmes conjoints entre le CdE et l'UE, ainsi que les contributions volontaires).

42. Le Programme conjoint Conseil de l'Europe/Union Européenne – « la Facilité du partenariat oriental du CdE » - a soutenu financièrement les activités de coopération mises en œuvre pour le Bélarus au cours de la période considérée, notamment dans le domaine de la lutte contre la corruption et la cybercriminalité.

43. Au cours de 2012-2013 les recettes des contributions volontaires s'élèvent à 50.000 € pour les activités spécifiquement destinées au Bélarus dans cette même période (East European School of Political Studies 40.000 € et Renforcer la société civile 10.000 €).

**ANNEXE 1 : TABLEAU RÉCAPITULATIF – ACTIVITÉS DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR LE BÉLARUS EN 2012-2013**

Activité	Lieu	Principaux partenaires	Objectif	Résultats
<b>1. DROITS DE L'HOMME</b>				
1.1. Réunions thématiques organisées par le Comité pour le contrôle international de la situation des droits de l'homme au Bélarus (CCI) avec des défenseurs des droits de l'homme et des représentants de la société civile du Bélarus.	Moscou	Comité pour le contrôle international, défenseurs bélarussiens des droits de l'homme	Former des défenseurs des droits de l'homme et des représentants de la société civile à la promotion et à la protection des droits de l'homme et renforcer la culture politique démocratique.	- Formation de 44 représentants de la société civile du Bélarus qui ont pu améliorer leur connaissance des mécanismes internationaux et européens de protection des droits de l'homme (1-4 décembre 2012).
1.2. Publication d'un ouvrage intitulé «Criminal Procedure and Human Rights».	Minsk	Centre d'étude de droit comparé et Organisation pour les initiatives juridiques.	Sensibiliser les praticiens du droit et les militants de la société civile au Bélarus aux normes de la CEDH relatives à la procédure pénale.	- Publication de « Criminal Procedure under the European Convention on Human Rights » (publication du CdE, février 2013) ; contacts avec l'Institut de formation continue et de perfectionnement des juges, des procureurs et des personnels judiciaires de l'Université d'Etat du Bélarus ; - Table ronde avec la participation de professionnels du droit – avocats et juges, représentants du système judiciaire du Bélarus, y compris personnel du greffe de la Cour constitutionnelle et représentants du ministère des Affaires étrangères (15 avril 2013).

1.3. Renforcement des capacités de la CEDH pour le Collège des avocats de Minsk et les étudiants en droit et en relations internationales de l'Université d'Etat du Bélarus.	Minsk	Collège des avocats de Minsk et Université d'Etat du Bélarus	Former des membres du Collège des avocats de Minsk et des étudiants en droit et en relations internationales de l'Université d'Etat du Bélarus aux normes et aux mécanismes juridiques de la CEDH.	- Report de l'activité (séminaire) dans l'attente d'un accord avec les autorités bélarussiennes.
1.4. Séminaire sur des aspects donnés de la CEDH pour les professionnels du droit.	Vilnius	Organisation « Legal Initiative » et Centre d'étude de droit comparé	Former des professionnels du droit à des aspects donnés de la CEDH.	- Report du séminaire en 2014
1.5. Soutien à la revue sur le constitutionalisme et les droits de l'homme	Vilnius	Université européenne des humanités	Appuyer la publication de la revue juridique sur le constitutionalisme et les droits de l'homme	- Publication de la revue spécialisée trimestrielle sur le constitutionalisme et les droits de l'homme avec le soutien du CdE. Signature, en janvier 2013, d'un arrangement administratif avec l'Université européenne des humanités. Publication de deux numéros de la revue trimestrielle en 2013 ( <a href="http://www.ehu.lt/en/news/show/first-issue-journal-of-constitutionalism-and-human-rights">http://www.ehu.lt/en/news/show/first-issue-journal-of-constitutionalism-and-human-rights</a> )
1.6. Soutien au programme « Le métier d'avocat et les droits de l'homme »	Vilnius	Réseau de la Maison des droits de l'homme (Oslo, Norvège)	Apporter une aide financière et le soutien d'experts au programme de formation intitulé « le métier d'avocat et les droits de l'homme » pour renforcer la capacité des avocats bélarussiens à avoir recours aux instruments internationaux de protection des droits de l'homme ; développer le corps des	- Organisation, en novembre 2012, d'une visite d'étude pour les anciens étudiants ayant participé au programme de formation intitulé « Le métier d'avocat et les droits de l'homme » par le réseau de la Maison des droits de l'homme, ONG ayant son siège à Oslo ; - Participation des anciens étudiants à une audition de la Cour européenne des droits de l'homme et rencontre

			avocats au Bélarus.	avec des représentants des grandes entités du CdE ; - Présentation des formations à distance HELP à un groupe d'avocats (y compris d'avocats du Bélarus) dans le cadre de la conférence finale du programme de formation du réseau de la Maison des droits de l'homme (Vilnius, avril 2013).
1.7. Formation aux droits de l'homme pour les étudiants de l'Université européenne des humanités	Vilnius	Université européenne des humanités	Former des étudiants bélarussiens aux normes européennes relatives aux droits de l'homme.	- Organisation par le CdE d'une formation de cinq jours sur les normes européennes relatives aux droits de l'homme pour des étudiants bélarussiens de l'Université européenne des humanités (Vilnius, 20-24 mai 2013). Formation animée par une équipe de l'Université de Glasgow sur des sujets comme l'introduction à la CEDH, les critères de recevabilité de la Cour européenne des droits de l'homme, la liberté de conscience et de religion, la liberté de réunion, le droit à un procès équitable.
1.8. Séminaire sur l'égalité entre les femmes et les hommes	Strasbourg	Conférence des OING, organisations de la société civile bélarussienne	Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes au Bélarus, et en particulier la participation des femmes aux processus décisionnels.	- Report du séminaire en 2014.
1.9. Mise à jour de l'ouvrage « Abolition de la peine de mort au Bélarus »	Minsk	Organisation « Legal Initiative » et Centre d'étude de droit comparé	Faire avancer la discussion sur l'abolition de la peine de mort au Bélarus.	- Remplacement de l'activité par une table ronde sur l'abolition de la peine de mort (Minsk, 21 juin 2013) à laquelle ont pris part une cinquantaine de personnes, dont des représentants du ministère des Affaires étrangères, du ministère de la Justice, du Bureau

				du Procureur général, des cours constitutionnelle et suprême, des milieux universitaires et des ONG ainsi que des chefs religieux.
<b>2. ÉTAT DE DROIT</b>				
2.1. Participation du Bélarus au Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO)	Strasbourg	Bureau du Procureur général de la République du Bélarus	Faire en sorte que le Bélarus respecte les normes anticorruption du CdE.	- Adoption, par le GRECO le 22 juin 2012, du rapport d'évaluation des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycles conjoints sur le Bélarus (confidentiel dans l'attente de l'autorisation de publication des autorités).
2.2. Visite de journalistes bélarussiens au CdE	Strasbourg	Journalistes indépendants au Bélarus	Donner aux médias bélarussiens des informations sur les questions d'actualité et faciliter des contacts avec des interlocuteurs au CdE.	- Visite de quatre journalistes bélarussiens indépendants au CdE entre janvier et octobre 2012. Ces visites ont contribué à diffuser auprès des médias bélarussiens des informations sur des questions d'actualité et facilité des contacts avec des interlocuteurs au CdE.
2.3. Renforcer la réforme du système judiciaire dans les pays partenaires d'Europe de l'Est (Facilité du Partenariat oriental du CdE)	CdE et pays participant à la FPO	Ministères de la Justice des pays bénéficiaires, communautés judiciaires	Soutenir et renforcer le processus en cours de réforme du système judiciaire en vue d'accroître l'indépendance, l'efficacité et le professionnalisme des systèmes judiciaires des pays bénéficiaires participants, par un échange d'informations intensif et une mise en commun des bonnes pratiques.	- Analyse de la loi sur le Barreau et la profession d'avocat en République du Bélarus ; Préparation d'un rapport sur « La profession d'avocat » et analyse en annexe (pour un complément d'informations, voir : <a href="http://www.coe.int/t/dghl/cooperation/capacitybuilding/projects/aep_en.asp">http://www.coe.int/t/dghl/cooperation/capacitybuilding/projects/aep_en.asp</a> )

<p>2.4. Bonne gouvernance et lutte contre la corruption (Facilité du Partenariat oriental du CdE)</p>	<p>CdE et pays participant à la FPO</p>	<p>Organismes ou services administratifs spécialisés dans la lutte contre la corruption</p>	<p>Consolider les capacités nationales du Bélarus (avec d'autres membres de l'Initiative pour le Partenariat oriental) à appliquer des mesures de prévention et de répression en vue de renforcer leur bonne gouvernance et la lutte contre la corruption.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de la participation de représentants du Bélarus aux activités régionales organisées dans le cadre du projet en 2012 et 2013. Renforcement des capacités de l'administration publique et du système de justice pénale pour prévenir efficacement la corruption et lutter contre ce phénomène conformément aux normes du CdE ;</li> <li>- Contribution des représentants du Bélarus à une étude régionale sur le blanchiment des produits de la corruption dans les pays du Partenariat oriental par l'apport d'informations sur les cas et les tendances en la matière au Bélarus ;</li> <li>- Préparation d'un rapport sur les risques de corruption dans le domaine de l'éthique dans la fonction publique au Bélarus (pour un complément d'informations, voir : <a href="http://www.coe.int/t/dgap/eap-facility/corruption_en.asp">http://www.coe.int/t/dgap/eap-facility/corruption_en.asp</a>)</li> </ul>
<p>2.5. Coopération contre la cybercriminalité (Facilité du Partenariat oriental du CdE)</p>	<p>CdE et pays participant à la FPO</p>	<p>Ministère de la Justice, ministère de l'Intérieur</p>	<p>Consolider les réformes dans les six pays partenaires par une approche multilatérale et les rapprocher des normes du CdE et de l'UE.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un rapport de situation sur les moyens de la justice pénale en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques dans les pays du Partenariat oriental, y compris le Bélarus. Rédaction d'un rapport d'évaluation des progrès réalisés, organisation d'une visite de pair à pair au Bélarus et adoption prévue du rapport et de priorités stratégiques avant la fin de 2013. Etude sur les sauvegardes prévues à l'article 15</li> </ul>

				<p>(Convention sur la cybercriminalité), incluant le Bélarus. Conseils aux pays du Partenariat oriental, dont le Bélarus, sur les unités spécialisées de la lutte contre la cybercriminalité. Familiarisation du Bélarus avec les méthodes de formation des personnels judiciaires et policiers, les enquêtes financières et la coopération entre fournisseurs d'accès à internet et services répressifs.</p> <p>(pour un complément d'informations, voir : <a href="http://www.coe.int/t/dgap/eap-facility/cybercrime_en.asp">http://www.coe.int/t/dgap/eap-facility/cybercrime_en.asp</a>)</p>
<b>3. DÉMOCRATIE</b>				
3.1. Participation du Bélarus aux activités liées à la Convention culturelle européenne	Strasbourg, autres villes européennes	Ministère de la Culture, ministère de l'Éducation, ministère des Affaires étrangères	Assurer le respect des dispositions de la Convention culturelle européenne par le Bélarus.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation du ministre de l'Éducation du Bélarus, M. Sergei Maskevich, à la 24<sup>e</sup> Conférence permanente des ministres de l'Éducation (Helsinki, 26-27 avril 2013) ;</li> <li>- Participation d'un représentant bélarussien du ministère de l'Éducation au séminaire sur la mobilité des jeunes (Andorre, 27 février-1<sup>er</sup> mars 2013).</li> </ul>
3.2. Participation de professionnels de l'éducation du Bélarus aux activités de formation proposées par le Programme Pestalozzi	Minsk	Bureau de liaison national du Programme Pestalozzi au Bélarus	Familiariser les professionnels de l'éducation du Bélarus avec les méthodes et les normes pédagogiques européennes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation de représentants bélarussiens aux activités de formation proposées par le programme Pestalozzi. Diffusion d'informations sur les méthodes et les normes européennes d'enseignement (séminaire du 7 septembre). Renforcement de la mise en réseau des bureaux de liaison nationaux</li> </ul>

				(réunion en novembre 2012). - Amélioration de la coopération avec d'autres pays dans le cadre du Programme Pestalozzi. Organisation, en coopération, d'un atelier sur les établissements d'éducation inclusive et d'un atelier international, au Bélarus, sur l'utilisation des nouveaux médias dans l'éducation (dans le courant de 2012-2013).
3.3. Participation de représentants du Bélarus aux activités liées à la mise en œuvre de la Charte du CdE sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme (Recommandation CM/Rec(2010)7)	Bélarus, Strasbourg	Ministère de l'Education	Sensibiliser à la Charte du CdE et faciliter les échanges et la coopération entre le Bélarus et les Etats membres du CdE dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme.	- Amélioration de l'accès des décideurs et des professionnels de l'éducation aux principes directeurs et aux matériels du CdE. Sensibilisation accrue aux tendances actuelles dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté démocratique et de l'éducation aux droits de l'homme, y compris aux normes du CdE (la Charte) (5 juillet 2013, 11-12 septembre).
3.4. Compendium – Système d'information et de suivi des politiques culturelles	Bélarus, Bonn (Allemagne), Strasbourg et Etats membres du CdE	Ministère de la Culture du Bélarus ; experts indépendants	Inclure le Bélarus dans un programme de coopération culturelle du CdE ; acquérir des connaissances sur la politique et les pratiques du Bélarus en matière culturelle sous la forme d'un profil pays ; consolider la réforme politique en proposant des modèles et des normes de politique culturelle européenne provenant de 45 pays participants.	- Signature, en 2012, entre le ministère de la Culture du Bélarus et le CdE d'un accord sur la promotion du profil de politique culturelle du Compendium ; - Participation accrue de représentants du Bélarus aux <u>activités régionales</u> organisées en 2012-2013.



3.5. Finaliser la mise en place du Réseau Emeraude au titre de la Convention de Berne	Bélarus (ensemble du territoire national)	Ministère pour la Protection des ressources naturelles et de l'environnement par l'intermédiaire de l'ONG « Initiative écologique », désignée comme organisation technique de mise en œuvre	Finaliser la mise en place du Réseau Emeraude des zones protégées, ce qui aidera les Parties à remplir leurs engagements au titre de la Convention de Berne (article 4) et de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020).	- Participation des représentants du ministère de l'Environnement, de membres de l'équipe Emeraude et d'ONG du Bélarus à une réunion de lancement (Kiev, 24-26 avril 2013). Proposition de la délégation biélorussienne d'augmenter le nombre de zones nationales relevant du Réseau Emeraude, y compris proposition d'amélioration de la coopération transfrontalière avec l'Ukraine dans les zones protégées ; lancement au Bélarus de travaux scientifiques pour recenser d'éventuels sites Emeraude supplémentaires et présentation prévue d'une base de données définitive sur les sites Emeraude avant la fin de 2013.
3.6. Renforcement des capacités de la société civile par de petites subventions et des conseils techniques	Bélarus	ONG en dehors de Minsk	Soutenir les ONG locales pour faire progresser les droits de l'homme, l'Etat de droit et la démocratie au Bélarus.	- Exécution de huit projets pilotes au Bélarus en 2012-2013 avec l'appui financier du Fonds européen pour la jeunesse. Ces projets ont contribué à aider des ONG locales à faire progresser les droits de l'homme, l'Etat de droit et la démocratie au Bélarus.
3.7. Session de formation pour les formateurs et les multiplicateurs en éducation aux droits de l'homme avec les jeunes	Minsk, Bélarus (et sur tout le territoire national pendant la phase de suivi)	VIT, ONG responsable de la traduction du manuel « Compass » en biélorusse, Organisation de jeunesse républicaine « Clubs UNESCO »	Soutenir les ONG locales pour développer et mettre en œuvre des programmes d'éducation aux droits de l'homme et à la défense des droits de l'homme.	- Tenue de la session en 2014.

3.8. Publication et lancement du manuel Compass en biélorusse	Minsk et ensemble du territoire du Bélarus	VIT – ONG responsable de la traduction du manuel Compass en biélorusse ; Réseau de jeunesse pour l'éducation aux droits de l'homme	Publier la version biélorusse du manuel Compass sur l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes, la diffuser auprès d'organisations de jeunesse au Bélarus et organiser un événement autour de son lancement.	- Traduction en cours du manuel Compass sur l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes qui sera mis à la disposition des animateurs de jeunesse et des enseignants au Bélarus ; contribution de la publication à la promotion de la Recommandation (2010)7 du CM sur la Charte européenne sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme.
3.9. Réunions de la plateforme de communication de la société civile sur « La situation de la société civile au Bélarus »	Vilnius, Varsovie, Kiev et Bélarus	Plateforme nationale de la société civile du Partenariat oriental et d'autres ONG biélorussiennes, plateformes et réseaux de la société civile	Créer un espace pour des ONG non partisans afin d'identifier des questions présentant un intérêt commun, de développer de nouvelles stratégies et de consolider leurs actions.	- Contribution des activités menées dans le cadre du projet, auquel ont participé plus de 165 personnes, à la création d'un espace pour des ONG non partisans en vue de l'élaboration de nouvelles stratégies et de la consolidation des actions, facilitant ainsi la mise en réseau avec des représentants de la société civile dans les pays voisins et avec les OING (14-15 juin et 26-27 octobre 2013 à Varsovie).
3.10. Développement d'une culture politique démocratique par des séminaires, des conférences et le réseau des anciens élèves de l'Institut est-européen d'études politiques	Varsovie, Kiev, Lvov, Budapest et Strasbourg	Institut est-européen d'études politiques	Continuer à développer une culture politique démocratique chez les jeunes professionnels et les militants de la société civile du Bélarus.	- Contribution des activités menées en 2012-2013 à la promotion d'une nouvelle génération de dirigeants biélorussiens dans les domaines de la politique, de l'économie, du social, de la culture et de l'environnement. Promotion des valeurs du pluralisme, de la diversité et du dialogue ouvert et du développement d'une culture politique moderne parmi les futurs dirigeants du Bélarus.

3.11. Participation de représentants de la société civile biélorussienne aux sessions de l'APCE et des OING, ainsi qu'aux grandes manifestations du CdE	Strasbourg	ONG biélorussiennes	Echanger des informations de première main entre des représentants de la société civile biélorussienne et le CdE et associer ces représentants aux débats du CdE.	- Participation de représentants de la société civile du Biélorus aux sessions de l'APCE et à la Conférence des OING en 2012-2013, d'où une meilleure connaissance des normes et des activités du CdE, une meilleure compréhension du CdE de la situation au Biélorus et des attentes de la société civile biélorussienne.
3.12. Démocratie locale au Biélorus	Strasbourg et autres Etats membres du CdE	Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du CdE, Conseil pour la coopération des collectivités locales au Biélorus	Sensibiliser les autorités nationales, les collectivités locales et la société civile du Biélorus à la Charte européenne de l'autonomie locale ; partager les expériences européennes de la mise en œuvre de la Charte ; analyser la conformité de la législation et du projet de législation du Biélorus avec les normes du CdE dans le domaine de la démocratie locale.	- Visite du Président de la Chambre des pouvoirs locaux et de la Présidente de la Chambre des régions à Minsk pour discuter de l'organisation d'une table ronde sur la Charte européenne de l'autonomie locale et renforcer la coopération (Minsk, 24-27 septembre 2013).
3.13. Soutenir des élections libres et équitables	CdE et pays participant au Partenariat oriental	Administration électorale, société civile	Veiller à l'application effective des principes du patrimoine électoral européen, en s'appuyant notamment sur des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation associant à la fois les autorités compétentes et la société civile	- Elaboration d'un manuel destiné aux observateurs nationaux d'élections de pays du Partenariat oriental sur les modalités d'application des normes internationales au quotidien et pendant l'élection. Présentation officielle du manuel à la dernière réunion de la plateforme des ONG (novembre 2013 à Vilnius) ; - Elaboration d'un rapport sur les femmes et la politique au Biélorus et présentation officielle lors d'une Conférence à haut niveau sur la

				<p>participation des femmes à la vie politique (10 décembre 2013, Chisinau) ; Participation d'ONG biélorussiennes à des activités menées dans le cadre du projet (Centre pour les droits de l'homme « Viasna » et Comité d'Helsinki au Bélarus « RHRPA »).</p> <p>(Pour un complément d'informations, voir : <a href="http://www.coe.int/t/dgap/eap-facility/elections_en.asp">http://www.coe.int/t/dgap/eap-facility/elections_en.asp</a>)</p>
<b>4. POINT D'INFORMATION</b>				
4.1. Point d'information sur le CdE à Minsk	Minsk	Université d'Etat du Bélarus	Promouvoir au Bélarus la sensibilisation au CdE, à ses normes, à ses mécanismes et à ses activités	<p>- Organisation et soutien, par le point d'information sur le CdE à Minsk, de 33 activités du CdE dans le pays (actualisées au 30 novembre 2013), notamment dans les domaines d'activité ci-après de l'Organisation : coopération entre le Bélarus et le CdE, moratoire sur la peine de mort ou abolition de cette peine, procédure pénale et droits de l'homme, initiatives et gouvernance étudiantes, coopération pour lutter contre la cybercriminalité, traite des êtres humains, dialogue interculturel, lutte contre la corruption, l'égalité des genres et l'éducation aux droits de l'homme. Au total, participation d'un millier de personnes à ces activités à caractère participatif (exposés, tables rondes, conférences, par exemple). Diffusion régulière, par le point d'information, de documents d'information aux étudiants, aux</p>

				participants aux activités et aux visiteurs. Pour avoir une vue complète des activités, voir le document DPA/Inf(2013)8 ainsi que le site du point d'information : <a href="http://www.en.coe.bsu.by/">http://www.en.coe.bsu.by/</a>
--	--	--	--	--

**ANNEXE 2 : TABLEAUX FINANCIERS**

Nombre total d'activités/de projets : 30

Budget total : 1 751 877 €

Financement assuré : 1 094 877 €

**Tableau 1**

Type d'activité/projet	BO	PJ UE/Conseil de l'Europe	CV <sup>1</sup>	Total financement garanti
National	218 842		50 035	268 877
Régional/Multilatéral		826 000		826 000
<b>TOTAL</b>	<b>218 042</b>	<b>826 000</b>	<b>50 035</b>	<b>1 094 877</b>

**Tableau 2**

Piliers	Total financement garanti
1. Droits de l'homme	78 000
2. Etat de droit	476 000
3. Démocratie	464 877
4. Point d'information	76 000
	<b>1 094 877</b>

---

<sup>1</sup> Recettes en 2012 et 2013 pour la même période